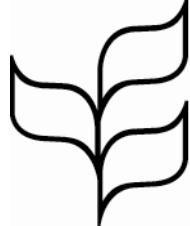




CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/1
10 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques :
 - a) Efficacité et impact des outils et des méthodes d'appui des politiques développés et employés au titre de la Convention et lacunes éventuelles ;
 - b) Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi et élaboration et emploi d'indicateurs pour ces objectifs ;
 - c) Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ;
 - d) Besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à chacun des Objectifs d'Aichi.
4. Evaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention.
5. Contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
6. Rapports d'activité du Secrétaire exécutif.
7. Conclusions et recommandations concernant les travaux futurs, y compris les contributions au plan de travail de l'IPBES conformément à la décision XI/13.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la réunion.

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.